



LA MONTAGNE ENTREPRENDRE

A LA LOUPE

*Les filières viande,
céréales, eau, lait et vins*

SOMMET DE L'ÉLEVAGE

*Jacques Chazalet
fixe les enjeux*

SERGE VIEIRA

*Recettes magiques
pour produits régionaux*

#5

Septembre-octobre 2016
5,50€



NUMÉRO SPÉCIAL

**12.000 EMPLOIS
DANS L'AGROALIMENTAIRE**



Le rendez-vous

A X Y N E
finance

Le bilan patrimonial : un enjeu majeur

Et si vous mettez à profit la rentrée pour procéder à un check-up patrimonial complet ?

A l'instar du bilan de santé, le bilan patrimonial est l'occasion de vérifier, la **bonne adéquation** entre l'architecture patrimoniale et les objectifs professionnels, personnels et familiaux.

Il est d'autant plus utile que l'environnement macroéconomique et fiscal a profondément évolué ces derniers temps avec notamment, un phénomène inédit de **taux d'intérêt négatifs ou très faibles** dans plusieurs grandes économies qui pénalise en premier lieu les investisseurs et les épargnants.



Dresser régulièrement un bilan de santé de son patrimoine

Les bilans patrimoniaux, on le constate, sont le plus souvent mis en œuvre lorsque survient un événement professionnel (cession d'une entreprise, retraite, ...) ou personnel (divorce, naissance, ...). Il existe alors un risque d'agir de manière précipitée alors qu'en matière patrimoniale, comme en matière de santé, rien ne vaut l'anticipation. C'est lorsque l'on maîtrise son agenda que l'on obtient les meilleurs résultats.

Le bilan patrimonial va permettre de répertorier l'ensemble des informations relatives à sa situation personnelle, à son patrimoine tant privé que professionnel. Il s'agit donc d'un outil indispensable pour pouvoir proposer au client une **stratégie patrimoniale « sur mesure »**. S'agit-il de mettre de l'argent de côté en prévision de la retraite ? De protéger ses proches contre les aléas de la vie ? De transmettre un capital en payant le moins de droits de succession possible ? Ou plus simplement de constituer une épargne de moyen terme et de la dynamiser, en optimisant la fiscalité ? C'est ainsi que, les solutions proposées seront en adéquation avec notre situation et qu'elles répondront au mieux à nos objectifs.

Le bilan patrimonial



Le déroulement des opérations de gestion de patrimoine au sein d'un cabinet est tout à fait classique : les premiers travaux commencent par la réalisation d'un bilan patrimonial, puis le conseiller va répondre à la demande précise de l'investisseur en détectant la nature réelle de ses besoins. Cette étape sera ensuite suivie par la mise en place de la stratégie patrimoniale.

Il faut bien distinguer les trois niveaux d'un bilan patrimonial : l'architecture globale, les choix juridiques et fiscaux et, seulement après, les choix financiers et l'allocation d'actifs.

Le premier niveau est celui des **grands équilibres** : patrimoine professionnel et patrimoine privé, patrimoine dédié à la préparation de la retraite et patrimoine dédié aux enfants, ressources immobilières et ressources disponibles, objectifs à court, moyen et long terme, etc. Il est nécessaire tout d'abord de bien définir les besoins et les priorités puis ensuite, les composantes du patrimoine à l'actif (actifs financiers, biens immobiliers ..., sans oublier les composantes plus spécifiques (prévoyance, ...) ainsi que le passif. Parfois, la structure du patrimoine a évolué par le simple jeu des revalorisations des actifs (immobilier, ...). Le risque économique peut aussi avoir évolué et justifier un rééquilibrage. Dans tous les cas, l'audit permet d'effectuer les ajustements nécessaires.

Le deuxième niveau du bilan est celui du juridique et de la fiscalité. Il est désormais crucial en raison des évolutions enregistrées ces dernières années. Nous avons connu plus de dix lois fiscales depuis 2011. Cette instabilité oblige les investisseurs à soumettre fréquemment leur patrimoine à un audit fiscal. Du coup, tous les choix passés doivent être revus à l'aune des nouvelles mesures. La pression fiscale est telle, aujourd'hui que le choix des supports d'investissement et des enveloppes fiscales intervient avant les choix purement financiers et oriente même ces derniers.

Le troisième niveau du bilan patrimonial est celui de l'investissement proprement dit. Le spectre de l'allocation d'actifs (obligations, actions, monétaire, immobilier, private equity, ...) s'est profondément élargi ainsi que les zones d'investissement (France, Europe, pays développés, pays émergents, ...). Les choix d'investissement sont conditionnés par la durée d'investissement, les objectifs et l'appétence au risque.

Il n'y a pas de mystère pour optimiser ses investissements. Il convient d'optimiser le fameux couple « rendement-risque » choisi par et/ou avec l'investisseur.

L'appétence au risque ou l'aversion au risque est un paramètre crucial. Le préalable est de bien expliquer quels sont les différents types de risque sur les principales classes d'actifs : supports en euros, monétaires, obligataires, actions, produits diversifiés. A chaque type d'actif est rattaché un rendement potentiel et un risque constaté : la volatilité, qui est l'amplitude de variation à la hausse et à la baisse d'un actif. Dans la vision de l'épargnant, il y a la bonne volatilité, c'est-à-dire la performance positive et la mauvaise volatilité, lorsque l'actif a des performances négatives.

Il faut que l'investisseur se pose les questions suivantes : Quel est le niveau de performance attendu ? Suis-je prêt à admettre la fluctuation de mes avoirs ? Si oui à quel niveau ? Suis-je prêt à perdre sur mon investissement ? Si oui, combien ? Et c'est précisément ce questionnement qui va déterminer le choix des supports en mesurant les risques encourus. Ces éléments sont liés, la performance rémunérant le risque pris. Plus le risque est élevé plus la performance attendue pourra être élevée et inversement. Mais il convient de garder à l'esprit que le produit miracle « performance élevée avec un risque nul » n'existe pas. Or, s'il n'y a pas de recette miracle, la finance comportementale a montré ces dernières années que beaucoup d'investisseurs adoptent un comportement irrationnel qui conduit par exemple à investir en haut de cycle et à désinvestir en bas de cycle. Au-delà de la technique, un certain nombre de règles de bon sens comme par exemple diversifier ses actifs ou entrer sur les marchés actions (ou d'autres classes d'actifs) de façon progressive doit aider à choisir le bon dosage entre la sécurité et des investissements plus dynamiques.

Reste à décider du degré d'implication de l'investisseur dans la gestion de ses actifs. Là encore, la gamme est très large et va de la gestion sous mandat, modélisée ou sur mesure, à la gestion libre pour ceux qui ont le temps et les compétences de gérer eux-mêmes leurs actifs. Entre les deux, la gestion conseillée permet de garder la main sur les investissements, tout en bénéficiant des conseils d'un professionnel. Toutes ces solutions correspondent à des besoins et des profils spécifiques, qui font l'objet d'une revue en conclusion du bilan patrimonial.

Agréments :
Immatriculé à l'ORIAS sous le N°07024252, www.orias.fr, CIF membre de la CNCIF, 22 rue de Longchamp 75116 PARIS.
Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement (COBSP).
Courtier en assurances enregistré à l'ORIAS sous le N°07024252 sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 61 rue Tailbout PARIS 75346 Cedex 9).
Transactions sur immeubles et fonds de commerce - Carte T professionnelle enregistrée sous le N°T11968 délivrée par la Préfecture de Paris - Garantie Financière et de responsabilité civile professionnelle (Covea Risks).

A X Y N E
finance

PLACEMENTS
IMMOBILIER
PREVOYANCE
RETRAITE

www.axynefinance.fr

La signature du conseil patrimonial



Eric Borias, associé

Laurent CORNET, associé

Conclusion

Le bilan patrimonial permet d'offrir une **vision d'ensemble** des biens constituant son patrimoine, tant sous l'angle juridique et fiscal que financier. Il est ainsi l'occasion de définir ou de faire évoluer les objectifs, par exemple la protection de ses proches, la valorisation d'un capital, la diversification de ses actifs, l'optimisation fiscale, la préparation de sa succession ou une transmission, la perception de revenus complémentaires ... L'exercice doit être **renouvelé régulièrement**, afin de ne pas laisser se creuser un écart trop important entre la structuration du patrimoine et les objectifs qui lui sont assignés.

AXYNE FINANCE
Siège social : 128 rue La Boétie 75008 PARIS
Bureaux : 28 rue Jean Claret 63000 Clermont-Fd
Tél. : 04 69 98 10 10 / Fax : 04 69 98 10 11
Courriel : contact@axynefinance.fr
www.axynefinance.fr